



**Commune de 7620 BRUNEAUT**

11, rue Wibault Bouchart  
7620 BRUNEAUT

Agent traitant : Nathalie Bauduin – 069.36.29.60 – [nathalie.bauduin@commune-brunehaut.be](mailto:nathalie.bauduin@commune-brunehaut.be)

**Note de synthèse**

**Direction générale**

**1. Informations diverses - communication**

**Aide aux directions**

**2. Dérogation aux douzièmes provisoires pour dépenses indispensables à la bonne marche et la continuité des services publics communaux – Ratification**

Le Collège communal propose à l'assemblée d'admettre les dépenses relatives aux 3 transports pour un montant total de 3450€ et admises par le Collège communal réuni en séance le 30.12.2024.

**Comptabilité**

**3. Budget communal - Année 2025**

Le Collège communal propose à l'assemblée d'arrêter le budget 2025 comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	11.944.095,32	1.434.764,04
Dépenses totales exercice proprement dit	11.831.745,88	1.780.506,86
Boni/Mali exercice proprement dit	112.349,44	-345.832,82
Recettes exercices antérieurs	498.130,46	0,00
Dépenses exercices antérieurs	9.042,16	0,00
Prélèvements en recettes	0,00	345.832,82
Prélèvements en dépenses	245.723,18	0,00
Recettes globales	12.442.225,78	1.780.506,86
Dépenses globales	12.086.511,22	1.780.506,86

Boni/Mali global	355.714,56	0,00
------------------	------------	------

## 2. Tableau de synthèse (partie centrale)

### 2.1. Service ordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptation	Total après adaptation
Prévisions de recettes globales	13.087.544,38	0,00	13.087.544,38
Prévisions des dépenses globales	12.589.413,92	0,00	10.759.858,44
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	487.173,30	0,00	487.173,30

### 2.2. Service extraordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptation	Total après adaptation
Prévisions de recettes globales	4.078.830,09	0,00	5.633.259,52
Prévisions des dépenses globales	4.069.598,44	0,00	4.069.598,44
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	9.231,65	0,00	9.231,65

## 3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotation approuvée par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
Cpas	938.247,27	
Fabrique d'Eglise		
Bléharies	12.293,30	Par expiration de délai
Guignies-Velvain	7.150,22	Par expiration de délai
Hollain	10.291,68	Par expiration de délai

Howardries	7.919,39	Par expiration de délai
Jollain-Merlin	9.431,62	Par expiration de délai
Laplaigne	5.320,21	Par expiration de délai
Lesdain	14.172,91	Par expiration de délai
Rongy	12.867,71	Par expiration de délai
Wez	6.082,65	Par expiration de délai
Eglise protestante de Rongy	7.489,39	Par expiration de délai
<b>Zone de Police - Principale</b>	1.086.306,09	-
<b>Zone de Police - Secondaire</b>	19.177,60	-
<b>Zone de secours</b>	217.037,49	-
<b>RCA</b>	200.000,00	-

Le Collège communal propose à l'assemblée de choisir le mécanisme des rations de dettes et de charges financières pour l'année budgétaire 2025.

#### **4. Budget 2025 - Dotation à la Zone de Police**

Le Collège communal propose à l'assemblée :

- D'accorder une dotation communale d'un montant de 1.086.306,09 € au bénéfice du service ordinaire du budget de la zone de police du Tournaisis (Antoing, Brunehaut, Rumes, Tournai / ZP 53165) pour l'exercice 2025.

La dépense est inscrite sous l'article 331/435-01 du budget communal / exercice 2025.

- D'accorder une dotation communale complémentaire (loyer commissariat police) d'un montant de 19.177,60 € au bénéfice du service ordinaire du budget de la zone de police du Tournaisis (Antoing, Brunehaut, Rumes, Tournai / ZP 53165) pour l'exercice 2025.

La dépense est inscrite sous l'article 33102/435-01 du budget communal exercice 2025.

#### **5. Budget 2025 - Dotation à la Zone de Secours**

Le Collège communal propose à l'assemblée d'accorder une dotation communale d'un montant de 210.037,49 € au bénéfice du service ordinaire du budget de la zone de secours de Wallonie picarde pour l'exercice 2025.

La dépense est inscrite sous l'article 351/435-01 du budget communal / exercice 2025.

## **6. Budget 2025 - Dotation au C.P.A.S.**

Le Collège communal propose à l'assemblée d'accorder une dotation communale d'un montant de 939.247,27 € au bénéfice du service ordinaire du budget du C.P.A.S. pour l'exercice 2025.

La dépense est inscrite sous l'article 831/435-01 du budget communal / exercice 2025

## **7. Budget 2025 - Dotation à la R.C.A.**

Le Collège communal propose à l'assemblée d'accorder une dotation communale à la Régie Communale Autonome d'un montant de 200.000 € à l'article 764/435-01 – subside lié aux prix, pour le budget 2025.

## **8. Budget 2025 - Dépenses de transfert - Subvention aux associations culturelles et sportives**

Le Collège communal propose à l'assemblée de fixer les règles d'attribution comme suit : toute subvention, prévue au budget communal approuvé, sera liquidée en une seule fois et à la fin de l'année civile. Ce paiement de subsides sera effectué uniquement sur base du rapport d'activités de l'année en cours et sur base des activités programmées pour l'année suivante. Ce dernier étant à fournir par le bénéficiaire de la subvention. Les subsides qui sont obligatoirement inférieurs à 2.500 € seront liquidés via un compte financier ouvert au nom de l'association et ce numéro de compte sera mentionné obligatoirement dans le rapport d'activités fourni. Ces subsides octroyés contribueront aux frais de fonctionnement du bénéficiaire du subside et/ou à l'achat d'équipement.

Le formulaire vierge du rapport d'activités sera envoyé d'office, par les services communaux, aux associations reprises dans la liste incluse au budget initial.

Une association nouvellement créée devra s'identifier, de sa propre initiative auprès de l'administration et solliciter l'octroi de subventions.

### **Coordinateur POLLEC**

## **9. Proposition d'instauration d'une prime communale d'aide à l'acquisition de protections hygiéniques menstruelles réutilisables**

Le Collège communal propose à l'assemblée :

- D'approuver la proposition du collège communal de l'instauration d'une prime d'aide à l'acquisition de protections hygiéniques réutilisables soit une prime communale à hauteur de 50 % de l'investissement plafonnée à 50 BrunEuros par citoyenne en âge de menstruation, tous les 3 ans.
- D'inscrire la dépense au budget "Ordinaire" 2025, sous réserve de l'approbation par la Tutelle.
- De valider le règlement relatif à l'attribution de cette prime communale ainsi que la réalisation d'un formulaire type de demande de prime d'aide à l'acquisition de protections hygiéniques réutilisables qui seront soumis à la décision d'un prochain conseil communal.
- De valider le formulaire type de demande de prime d'aide à l'acquisition de protections hygiéniques réutilisables.
- D'instaurer cette prime communale d'aide à l'acquisition de protections hygiéniques réutilisables à partir du 1er avril 2025 (sous réserve d'approbation par la Tutelle du budget de l'exercice 2025).

## Voirie

### **10. Décret voirie - suppression partielle du sentier 22 rue des Pâtures à Lesdain - a) résultat de l'enquête publique - b) Décision**

Le Collège communal propose à l'assemblée :

- De prendre connaissance de la demande ainsi que du résultat de l'enquête publique, réalisée du 18/11/2024 au 18/12/2024 (avec affichage préalable sur place), relatifs à suppression partielle du sentier n°22 rue des Pâtures à Lesdain ;
- D'accorder la suppression partielle du sentier 22 à la rue des Pâtures dans sa partie figurée en teinte jaune au plan levé et dressé par GEO Sprl, Géomètre-Expert à Tournai.

## Aînés

### **11. Conseil Consultatif Communal des Aînés (C.C.C.A.) Communications des résultats de l'appel à candidature**

Le Collège communal propose à l'assemblée de nommer les membres suivants : HUMBERT Véronique, LARCY Daniel, GAILLET Béatrice, LOY Julien, DURENNE Martine, FOURMY Eliane, BEUDIN Luce-Marie, SCHOOVAERTS Chantal, DUHAYON Jacques et RISSELIN Michel.

## Direction générale

### **12. Désignation d'un représentant communal au sein du Conseil d'administration du Parc naturel des Plaines de l'Escaut**

### **13. Désignation du représentant communal lors des assemblées générales de la SWDE**

## Règlement général de police

### **14. Règlement Complémentaire de Roulage - Laplaigne- Rectifications**

Le Collège communal propose à l'assemblée :

- D'abroger le Règlement Complémentaire de Roulage voté en séance du Conseil Communal du 19 décembre 2024.
- Une zone de rencontre est réalisée dans la rue de Sin à Laplaigne, du carrefour avec le Chemin du Flux jusque l'immeuble 30.  
Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux F12a, F12b et des marques au sol appropriées, en conformité avec le plan joint en annexe.
- Une zone 30 est réalisée dans la rue de Sin à Laplaigne, du carrefour avec l'Ancienne Place au carrefour avec la rue du Village.  
Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux F4a, F4b, en conformité avec le plan joint en annexe.
- Dans la rue de Sin à Laplaigne, une partie de la voie publique est réservée aux piétons et cyclistes aux endroits suivants:
  - o du numéro 30 jusqu'au carrefour avec l'Ancienne Place où elle est interrompue jusqu'au 22;
  - o du numéro 22 jusqu'au carrefour avec la rue du Village.Cette mesure sera matérialisée par le placement des signaux F99b, F101b, en conformité avec le plan joint en annexe.
- Dans la rue de Sin à Laplaigne, il est interdit à tout conducteur de circuler dans le sens et sur le tronçon, situé entre la rue du Village vers le Chemin du Flux, en regard de chacune d'elles, sauf pour les cyclistes.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux C1, complété par le panneau M2, ainsi que le F19, complété par le panneau M4, en conformité avec le plan joint en annexe.

- Dans la rue du Village à Laplaigne, il est interdit de tourner à gauche et à droite vers la rue de Sin, à l'exception des cyclistes

Cette mesure sera matérialisée par les signaux C31a et C31b, M4.

### Direction générale

#### **15. Approbation des procès-verbaux des séances des 19.12.2024 et 20.01.2025**

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver les procès-verbaux.

**Huis clos**

### Enseignement

#### **16. Mise à la pension d'un membre du personnel enseignant**



La Directrice Générale,

  
Nathalie BAUDUIN